



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
13 juin 2019
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Quatorzième session

New Delhi (Inde), 2-13 septembre 2019

Renseignements à l'intention des participants

Note du secrétariat

La quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention) se tiendra du 2 au 13 septembre 2019 à New Delhi (Inde). Les participants trouveront dans le présent document des renseignements d'ordre général qui pourront leur être utiles. Des renseignements complémentaires seront communiqués en temps voulu sur le site Web du secrétariat de la Convention, à l'adresse <http://www.unccd.int>, et sur le site Web du pays hôte consacré à la quatorzième session de la Conférence des Parties¹.

1. Secrétariat

Le secrétariat de la Convention, dirigé par le Secrétaire exécutif, M. Ibrahim Thiaw, a son siège à Bonn (Allemagne), à l'adresse suivante :

Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
Langer Eugen
Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn (Allemagne)
Téléphone : +49 228 815 2800
Télécopie : +49 228 815 2898/99
Courriel : secretariat@unccd.int

2. Autorités du pays hôte

Le Gouvernement indien a mis en place un comité national chargé de préparer la quatorzième session de la Conférence des Parties.

Des informations actualisées sont affichées sur le site Web du pays hôte consacré à la session.

¹ Des précisions concernant le site Web du pays hôte consacré à la quatorzième session seront affichées sur le site Web de la Convention.



Pour de plus amples renseignements, les participants peuvent contacter les personnes suivantes :

1. **Shri Jigmet Takpa**
Cosecrétaire et coordonnateur national pour la Convention
Ministère de l'environnement, des forêts et des questions relatives aux changements climatiques
Indira Paryavaran Bhawan,
Jor Bagh Road
New Delhi-110 003
Inde
Téléphone : 91-11-24695274
Télécopie : 91-11-24695277
Courriel : takpa.jigmet@gov.in

2. **M^{me} Anuradha Singh**
Directrice de la cellule de lutte contre la désertification
Ministère de l'environnement, des forêts et des questions relatives aux changements climatiques
Indira Paryavaran Bhawan,
Jor Bagh Road
New Delhi-110 003
Inde
Téléphone : 91-11-24695272
Courriel : singh.anuradha@nic.in

3. **R. B. Lal**
Directeur adjoint
Administrateur chargé de la COP14
Ministère de l'environnement, des forêts et des questions relatives aux changements climatiques
Indira Paryavaran Bhawan,
Jor Bagh Road
New Delhi-110 003
Inde
Téléphone : 91-11-24695362
Télécopie : 91-11-24695362
Courriel : rb.lal@nic.in

4. **M^{me} Manoj Kumar Rai**
Sous-secrétaire de la cellule de lutte contre la désertification
Ministère de l'environnement, des forêts et des questions relatives aux changements climatiques
Indira Paryavaran Bhawan,
Jor Bagh Road
New Delhi-110 003
Inde
Téléphone : 91-11-24695404
Télécopie : 91-11-24695404
Courriel : manoj.rao@nic.in

3. Lieu de la session

La quatorzième session de la Conférence des Parties se tiendra au Centre d'exposition India Expo Mart Ltd, Greater Noida, à l'adresse suivante :

Plot Nos. 23-25 & 27-29,
Knowledge Park – II
Gautam Budh Nagar

Greater Noida – 201306
Téléphone : 91-120-2328011
Courriel : Info@Indiaexpocentre.com

La session s'ouvrira le lundi 2 septembre 2019. Des consultations régionales préparatoires se tiendront avec les Parties visées dans les annexes de la Convention concernant la mise en œuvre au niveau régional avant la session, les 31 août et 1^{er} septembre 2019, au même endroit.

L'horaire normal de travail sera le suivant : de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Des salles seront disponibles pour les réunions informelles qui se dérouleront sans interprétation, sous réserve des dispositions prises avec le secrétariat.

4. Inscription

L'inscription des participants à la quatorzième session de la Conférence des Parties se déroulera comme suit :

Présentation de la demande d'inscription en ligne

Une page d'inscription a été conçue pour les demandes d'inscription des participants à la quatorzième session de la Conférence des Parties. Ceux-ci sont invités à se préinscrire à partir du 1^{er} juin 2019 en utilisant le lien suivant : <http://www.unccd.int/cop-14-online-registration>.

Pour faciliter la vérification des demandes d'inscription, tous les participants doivent joindre à leur demande en ligne une lettre de désignation confirmant qu'ils sont habilités à participer à la quatorzième session de la Conférence des Parties.

Les participants sont également tenus de joindre une photographie au format passeport afin d'accélérer l'inscription sur place et la remise des badges.

Confirmation et validation par courrier électronique

Lorsque la demande d'inscription en ligne aura été approuvée, le secrétariat de la Convention la validera et enverra aux participants, par courrier électronique, une confirmation de préinscription à la quatorzième session de la Conférence des Parties.

Inscription sur place

Une fois préinscrits, les représentants pourront finaliser leur inscription sur place et retirer leur badge au Centre de conférence. Les participants devront présenter leur passeport ainsi que le code QR de préinscription au secrétariat, qui délivrera les badges. Le comptoir des inscriptions sera ouvert aux dates et heures indiquées ci-après :

- Mardi 29 août 2019, de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures ;
- Du vendredi 30 août au dimanche 1^{er} septembre, de 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures ;
- Du lundi 2 septembre au vendredi 13 septembre, de 8 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30.

Les participants sont priés de porter en permanence le badge qui leur sera délivré car ils devront le présenter pour accéder au Centre de conférence.

5. Pouvoirs

Les pouvoirs des représentants des Parties et les noms des représentants suppléants et des conseillers doivent être communiqués au secrétariat soit par le chef de l'État ou de gouvernement, soit par le Ministre des affaires étrangères. Afin d'assurer une pleine participation aux travaux de la Conférence, il est recommandé de conférer aux représentants

des Parties tous les pouvoirs nécessaires pour participer à la session et, au besoin, siéger au Bureau de la Conférence des Parties, ou de ses organes subsidiaires, ainsi que de tout comité ou groupe de travail de session.

Les pouvoirs doivent être communiqués au secrétariat de la Convention. Le Bureau de la quatorzième Conférence des Parties les examinera et rendra compte de cet examen au cours de la session². Les États et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales dotés du statut d'observateur doivent également être accrédités.

Pour faciliter leur inscription, il est vivement recommandé aux participants d'envoyer leurs pouvoirs à l'avance au secrétariat par télécopie :

Télécopie : +49 228 815 2898/99

6. Informations à l'intention des médias

Les informations concernant la procédure d'accréditation pour les journalistes et les correspondants des médias seront affichées en temps voulu sur la page Web de la Convention consacrée aux médias.

Pour toute question concernant l'accréditation ou la couverture de l'événement, prière d'envoyer un message à :

Courriel : Press@unccd.int
Télécopie : +49 228 815 2898/99

Toutes les autres demandes concernant les médias doivent être adressées à :

M^{me} Wagaki Wischnewski
Téléphone : +49 228 815 2820
Télécopie : +49 228 815 2898/99
Courriel : wwischnewski@unccd.int

7. Transports

Vols internationaux à destination de New Delhi

L'aéroport international Indira Gandhi est le plus grand aéroport de l'Inde et l'une des principales plateformes pour le trafic aérien international à destination du nord et de l'ensemble du pays.

Plusieurs transporteurs indiens, dont Air India, IndiGo, SpiceJet, GoAir et Vistara, utilisent cet aéroport comme base ou comme hub. Environ 80 compagnies aériennes le desservent.

L'aéroport Indira Gandhi dispose de trois terminaux pour l'accueil des passagers : les terminaux 1, 2 et 3 :

a) Le terminal 1 héberge les compagnies telles que GoAir, IndiGo et SpiceJet ; le terminal 1-C est utilisé pour les arrivées des vols intérieurs et le terminal 1-D pour les départs ;

b) Le terminal 2 a été réaménagé pour héberger temporairement les transporteurs du terminal 1 ;

c) Le terminal 3 est le plus récent.

Les terminaux se trouvant sur des sites distincts, il convient de prendre un taxi ou une navette pour se rendre de l'un à l'autre. Les terminaux 1 et 3 sont reliés au centre-ville par le métro et une autoroute à huit voies.

² Voir le document ICCD/COP(14)/21, à paraître pendant la session.

Transferts à partir de l'aéroport international Indira Gandhi

L'aéroport international Indira Gandhi est situé sur la nationale 8, à une trentaine de minutes du centre de Delhi.

Des lignes de métro et de bus ainsi que des taxis assurent la desserte entre l'aéroport et la ville.

Le métro est le mode de transport le plus rapide et le plus confortable pour rejoindre le centre-ville. La ligne orange du métro de Delhi relie directement la gare ferroviaire de New Delhi au terminal 3 de l'aéroport (durée du trajet : 25 mn). Le premier train quitte l'aéroport à 5 h 15 et le dernier à 23 h 15. Le premier train quitte la ville à 5 h 35 et le dernier à 11 h 35.

Les services de taxi sont situés immédiatement à la sortie du secteur des arrivées ; les chauffeurs acceptent les paiements en espèces.

Des bus climatisés partent du terminal 3 toutes les 30 minutes à destination de la gare routière de Kashmere Gate, via Connaught Place.

Des comptoirs d'information sur la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention seront mis en place à l'intention des participants dans les halls des arrivées de l'aéroport international Indira Gandhi. Une pochette de bienvenue contenant des cartes de la ville et des brochures d'information sur le réseau de transport et les services sera remise aux participants.

Des services de transfert payants seront organisés par le pays hôte les jours d'inscription et de départ à partir de l'aéroport international Indira Gandhi. Des informations à jour seront affichées sur le site Web dédié du pays hôte.

Comment se rendre à l'India Expo Mart

L'India Expo Mart (Centre d'exposition) se trouve à Greater Noida, à proximité du terrain de golf JP, et est facilement accessible depuis le centre de Delhi et l'aéroport international par la nouvelle autoroute à huit voies qui dessert Greater Noida. La durée du trajet en voiture depuis le centre de Delhi est d'une trentaine de minutes.

Il faut environ 1 heure pour se rendre de l'aéroport international Indira Gandhi à l'India Expo Mart, situé à 49 kilomètres.

Pour se rendre à l'India Expo Mart en voiture depuis le centre de Delhi, ce qui ne prend pas plus de 45 minutes, il faut suivre la nationale 24 puis continuer à gauche à partir d'Akshardham Setu sur la route Mayur Vihar – Noida, en empruntant le passage inférieur DND. Dépasser ensuite Film City et rejoindre l'autoroute.

On peut également se rendre à l'India Expo Mart en empruntant les lignes de métro ou de train du réseau public.

La durée du trajet entre l'India Expo Mart et la station de métro du centre-ville de Noida est de 37 minutes, la distance à couvrir étant d'environ 31 kilomètres.

D'autres renseignements sur les transports seront mis en ligne sur le site Web du pays hôte dédié à la quatorzième session de la Conférence.

Réseau de transports de New Delhi

Taxis

Il est facile de trouver un taxi dans la rue, surtout dans le centre-ville, et à l'aéroport ou dans les gares. Pour éviter d'avoir à marchander le prix de la course, on pourra s'adresser à l'aéroport au guichet de la police routière pour obtenir un bon de taxi prépayé, ou réserver un taxi depuis l'hôtel. Les services de commande de taxi en ligne fonctionnent également dans toute la ville.

Bus

Le réseau de bus à New Delhi est bon marché et dessert de nombreux itinéraires. La principale gare routière est le Delhi Inter State Bus Terminal, situé au nord de l'ancienne gare ferroviaire de Old Delhi.

Métro de Delhi

Le plan du réseau métropolitain de Delhi est disponible à l'adresse http://www.delhimetrorail.com/Zoom_Map.aspx.

8. Hébergement

Les participants doivent procéder eux-mêmes à leur réservation et il leur est conseillé de confirmer et de régler leur hébergement dans les meilleurs délais. Il est à noter que le versement d'un acompte par carte de crédit ou virement bancaire sera exigé pour toutes les réservations d'hôtel.

Une liste d'hôtels recommandés pour les participants sera affichée sur le site Web dédié du pays hôte.

9. Services disponibles sur place

On trouvera dans le Journal officiel de la session et sur le site dédié du pays hôte des renseignements sur les services médicaux, les numéros d'urgence et divers autres services (poste, téléphone, télécopie, photocopie, Internet, cafétérias, restauration, bars, banques, agences de voyage, etc.) mis à disposition des participants.

10. Formalités de police et de douane

Visas

Tous les étrangers doivent être munis d'un visa pour pénétrer sur le territoire de l'Inde. Seuls les ressortissants du Népal et du Bhoutan peuvent entrer en Inde sans visa³. Il est vivement recommandé aux représentants de vérifier s'ils doivent obtenir un visa auprès des missions consulaires ou diplomatiques indiennes dans leur pays d'origine⁴.

Tous les participants sollicitant un visa indien doivent le faire en suivant la procédure de demande en ligne⁵. Pour obtenir un visa, ils doivent être en possession d'un passeport⁶ valable pour six mois au moins (à compter de la date d'arrivée en Inde), remplir un formulaire de demande de visa en ligne, fournir une photo au format passeport et présenter une copie du document confirmant leur accréditation. La présentation d'une lettre d'invitation, établie par l'Organisation des Nations Unies, aux fins de la participation à la quatorzième session de la Conférence des Parties, ou d'un document délivré par une autorité compétente du pays d'origine attestant d'une participation officielle, peut faciliter l'obtention d'un visa. La période de validité du visa et le nombre d'entrées accordées au demandeur sont à la seule discrétion de l'ambassade ou des services consulaires.

Les demandeurs sont encouragés à soumettre leur demande de visa et à retirer leur passeport en personne.

³ Les ressortissants népalais et bhoutanais ont besoin d'un visa pour entrer en Inde s'ils viennent de Chine.

⁴ Une liste des missions diplomatiques et consulaires indiennes est disponible à l'adresse <https://www.mea.gov.in/indian-missions-abroad-new.htm>.

⁵ Prière de se reporter au lien suivant : <https://indianvisaonline.gov.in/evisa/tvoa.html>.

⁶ Le passeport devrait comporter au moins deux pages vierges pour que le fonctionnaire de l'immigration puisse y apposer les tampons requis.

Les autorités indiennes feront tout leur possible pour faciliter les procédures d'entrée à tous les participants. Les informations sur les procédures en matière de visas se trouvent sur le Portail national de l'Inde à l'adresse <http://passportindia.gov.in/AppOnlineProject/online/visaServices> et son appendice <http://passportindia.gov.in/AppOnlineProject/onlineHtml/visaAppendix.html>.

Pour des renseignements détaillés sur la législation en matière d'immigration, prière de consulter le site Web du Ministère indien des affaires intérieures à l'adresse <https://www.boi.gov.in/>.

Réglementation sanitaire

Les étrangers en provenance de pays où sévit la fièvre jaune ou ayant transité par ces pays doivent être munis d'un certificat de vaccination valide.

Réglementation douanière

Des informations sur la réglementation douanière en vigueur en Inde peuvent être obtenues auprès des ambassades ou consulats indiens ou en consultant le lien suivant : <http://www.cbic.gov.in/>.

Les autorités locales peuvent interdire l'entrée en Inde aux représentants qui ne respecteraient pas la réglementation douanière.

11. Interventions faites lors des réunions officielles

Dans sa résolution 73/270 sur le plan des conférences, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour que les services de traduction et d'interprétation soient de la plus haute qualité dans les six langues officielles.

Dans l'intérêt du bon déroulement des réunions, il convient que les participants prononcent leurs discours ou leurs déclarations à un débit normal pour qu'une interprétation simultanée de qualité puisse être assurée à l'entière satisfaction de tous les intéressés.

12. Manifestations en marge de la Conférence

Les participants qui souhaitent organiser des réunions parallèles en marge de la Conférence doivent adresser une demande dans ce sens au secrétariat, par téléphone, télécopie ou messagerie électronique :

Téléphone : +49 228 815 2800
Télécopie : +49 228 815 2898/99
Courriel : sideevents@unccd.int

Le formulaire correspondant peut être téléchargé à partir du site Web de la Convention, à l'adresse suivante : <http://www.unccd.int>. Les demandes doivent parvenir au secrétariat avant le 23 juin 2019.

Les participants sont informés que le secrétariat se chargera uniquement de l'attribution des salles. Les créneaux horaires et les salles seront attribués en fonction des disponibilités, dans l'ordre de réception des demandes.

Au cas où une manifestation parallèle nécessiterait des services d'interprétation, des services d'interprétation simultanée depuis et vers l'anglais, l'espagnol et le français peuvent être obtenus à des conditions commerciales auprès du prestataire suivant :

M. Sujata Arora
Conseiller
Ministère de l'environnement, des forêts et des questions relatives aux changements climatiques
Gouvernement indien
Indira Paryavaran Bhawan,
Jor Bagh Road

New Delhi-110 003
Inde
Téléphone : 91-11-24695135
Télécopie : 91-11-24695135
Courriel : sujata@nic.in

Une liste des services disponibles auprès de prestataires locaux sera diffusée sur le site Web dédié du pays hôte.

Pour les services de restauration, prière de s'adresser à :

Shri Suneesh Buxy
Inspecteur général adjoint
Ministère de l'environnement, des forêts et des questions relatives aux changements climatiques
Gouvernement indien
Indira Paryavaran Bhawan,
Jor Bagh Road
New Delhi-110 003
Inde
Téléphone : 91-11-24695233
Télécopie : 91-11-24695233
Courriel : suneesh.buxy@gov.in

Il est rappelé aux participants qu'aucune manifestation parallèle ne peut être organisée pendant les heures de travail officielles de la Conférence (voir la section 3 ci-dessus) ni pendant le débat spécial (9 et 10 septembre).

Un calendrier des manifestations parallèles qui seront organisées pendant la Conférence sera publié dans le Journal officiel de la session et pourra aussi être consulté sur le site Web dédié du pays hôte. Pour tous renseignements supplémentaires sur les manifestations organisées en marge de la Conférence, prière de se reporter aux indications affichées sur le site Web de la Convention.

13. Forum des entreprises sur la gestion durable des terres

Le Forum des entreprises sur la gestion durable des terres se déroulera parallèlement à la Conférence. Il rassemblera des présidents-directeurs généraux et autres chefs d'entreprise, des personnalités politiques, des décideurs, des représentants de gouvernements, des leaders d'opinion, des experts et autres parties prenantes du monde entier pour échanger des vues sur les initiatives prises par les entités industrielles et commerciales afin de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres. Des informations complémentaires seront fournies sur le site Web de la Convention.

Le Forum est organisé conjointement par le pays hôte et le secrétariat de la Convention. Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser à :

M. Marcos Montoiro
Attaché de liaison auprès des ONG et de la société civile
Secrétariat de la Convention
Téléphone : +49 228 815 2806
Télécopie : +49 228 815 2899
Courriel : mmontoiro@unccd.int

14. Forum de la jeunesse

Le Forum de la jeunesse se déroulera parallèlement à la Conférence. Il réunira des jeunes dirigeants, des membres d'organisations de jeunes ainsi que des responsables politiques, des décideurs, des représentants de gouvernements, des leaders d'opinion, des experts et autres parties prenantes du monde entier. Les participants procéderont à un échange de vues sur le rôle de la jeunesse dans les questions relatives à la gestion des terres,

partageront des exemples d'actions militantes menées avec succès par des jeunes et examineront comment sensibiliser davantage de jeunes et les inciter à lutter contre la désertification et les changements climatiques d'une manière qui concoure à la neutralité en matière de dégradation des terres. Des informations complémentaires seront fournies sur le site Web de la Convention.

Le Forum est organisé conjointement par le pays hôte et le secrétariat de la Convention. Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser à :

M. Marcos Montoiro
 Attaché de liaison auprès des ONG et de la société civile
 Secrétariat de la Convention
 Téléphone : +49 228 815 2806
 Télécopie : +49 228 815 2899
 Courriel : mmontoiro@unccd.int

15. Expositions

En plus de l'exposition habituelle, la quatorzième session de la Conférence des Parties proposera un salon des technologies de la Convention, qui mettra en vedette les technologies les plus récentes ayant fait la preuve de leur efficacité dans le domaine de la gestion durable des terres. Les participants disposeront d'un espace limité pour les expositions. Les dispositions devront être prises à cet effet par le truchement du secrétariat, les demandes étant traitées par ordre d'arrivée.

Les participants souhaitant présenter des expositions sont invités à se mettre en rapport avec M^{me} Katya Arapnakova :

Téléphone : +49 228 815 2864
 Télécopie : +49 228 815 2898/99
 Courriel : exhibition@unccd.int

Le secrétariat se chargera uniquement de la répartition de l'espace d'exposition. Une surface maximum de 9 mètres carrés sera attribuée aux participants compte dûment tenu des liens de l'exposition avec les objectifs de la Convention et du principe d'une répartition géographique équitable. La date limite de présentation des demandes au secrétariat est fixée au 15 juin 2019.

Les exposants devront se charger de dédouaner leur matériel conformément à la réglementation douanière de l'Inde. Le secrétariat pourra toutefois apporter une assistance. Les exposants sont seuls responsables de leurs stands. L'installation de toute structure d'exposition doit se faire en concertation avec le comité national chargé de préparer la quatorzième session de la Conférence des Parties. Pour de plus amples informations sur le matériel supplémentaire destiné aux exposants, y compris l'infrastructure et la technologie, et sur les questions de transport, d'expédition et de stockage du matériel, prière de contacter :

M. J. R. Bhatt
 Conseiller
 Ministère de l'environnement, des forêts et des questions relatives aux changements climatiques
 Gouvernement indien
 Indira Paryavaran Bhawan,
 Jor Bagh Road
 New Delhi-110 003
 Inde
 Téléphone : 91-11-24695293
 Télécopie : 91-11-24695293
 Courriel : jrbhatt@nic.in

16. Renseignements d'ordre général concernant le lieu de la session

Informations sur Delhi

Delhi, officiellement Territoire de la capitale nationale de Delhi (NCT), est une ville en même temps qu'un territoire de l'Union indienne qui inclut New Delhi, capitale de l'Inde. Situé sur le fleuve Yamuna et bordé par l'État de l'Haryana sur trois côtés et par l'État de l'Uttar Pradesh à l'est, le NCT couvre une superficie de 1 484 kilomètres carrés (573 sq mi).

Selon les chiffres du recensement de 2011, la population de la ville de Delhi proprement dite s'élevait à plus de 11 millions de personnes, Delhi étant ainsi la deuxième ville la plus peuplée d'Inde après Mumbai, tandis que l'ensemble du NCT regroupait quelque 16,8 millions de personnes. On considère aujourd'hui que la métropole de Delhi s'étend au-delà des limites du NCT et englobe les villes satellites voisines de [Faridabad](#), [Gurgaon](#), [Ghaziabad](#) et [Noida](#), constituant ce qu'on appelle désormais la Région centrale de la capitale nationale ([Central National Capital Region](#) – CNCR) qui, selon les estimations de 2016, regroupe plus de 26 millions de personnes et serait ainsi la deuxième mégapole mondiale, d'après l'ONU.

Delhi est bien reliée aux régions avoisinantes et aux autres grandes métropoles indiennes par les différents modes de transport – lignes aériennes, chemins de fer et réseau routier.

On trouvera sur le site Web dédié du pays hôte des renseignements sur les hôtels, les restaurants, les musées, les visites et les transports ainsi que de nombreux autres renseignements.

Monnaie

La devise nationale est la roupie indienne (INR).

1 dollar des États-Unis = environ 69,69 INR

1 euro = environ 77,73 INR

Le paiement par carte de crédit internationale est accepté dans la plupart des hôtels recommandés, grands centres commerciaux et restaurants. Il est conseillé de se munir également d'espèces, pour ne pas être pris au dépourvu. Il est facile d'échanger les dollars et les euros.

Climat

En septembre, la température moyenne est de 29 °C et les précipitations devraient atteindre environ 117 millimètres.

Électricité

L'alimentation électrique en Inde est de 220 volts, avec un courant alternatif de 50 Hz par seconde. Les participants pourront utiliser leurs appareils électriques en Inde si la tension dans leur pays est de 220 à 240 V (Royaume-Uni, Europe, Australie et la plupart des pays d'Asie et d'Afrique). Si la tension dans leur pays est de 100 à 127 V (États-Unis, Canada et la plupart des pays d'Amérique latine), ils devront utiliser un convertisseur de tension en Inde. Ils pourront également se munir d'un dispositif combinant adaptateur et convertisseur de tension.

En Inde, les fiches et prises électriques sont de type C (fiche européenne « standard ») et D (utilisées essentiellement en Inde, à Sri Lanka, au Népal et dans certains pays africains).

Heure locale

TMG + 5 h 30.

Heures d'ouverture

Les hôpitaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8 heures à 20 heures, le samedi de 9 heures à 17 heures et le dimanche de 9 heures à 14 heures.

Les administrations publiques et les magasins gouvernementaux sont généralement ouverts du lundi au vendredi de 9 h 30 à 17 h 30. Certains peuvent être ouverts le samedi pour une demi-journée mais tous sont fermés le dimanche. En général, les bureaux dans le secteur privé fonctionnent cinq jours par semaine, de 9 h 30 à 18 heures.

Les bureaux de poste sont ouverts du lundi au vendredi de 10 heures à 17 heures et le samedi de 10 heures à midi environ. Les principaux bureaux de poste peuvent rester ouverts plus longtemps.

Les banques sont ouvertes au public du lundi au vendredi de 10 heures à 14 heures et le samedi de 10 heures à 12 h 30.

Les restaurants et les bars ont des horaires de fermeture qui varient selon la législation en vigueur dans les différents États. Dans la plupart des régions de l'Inde, ils restent généralement ouverts jusqu'à 23 heures, tandis que les boîtes de nuit et les discothèques ferment à minuit. Les établissements de restauration qui sont autorisés à fonctionner 24 heures sur 24 sont les cafétérias dans les hôtels cinq étoiles.

Les commerces n'ont pas d'horaire uniforme, mais la plupart ferment à 20 heures et, dans de nombreux États, ils sont fermés le dimanche. À Delhi, en revanche, beaucoup de commerces ferment un jour de semaine car ils restent ouverts le dimanche. Avant de partir faire des achats, il conviendra donc de vérifier les jours de fermeture des magasins. Dans la plupart des métropoles, les centres commerciaux et les grands magasins sont ouverts tous les jours jusqu'à 20 heures.

Voyages

Combinant harmonieusement l'ancien et le moderne, Delhi offre une multitude de sites propres à enchanter tous les voyageurs. Qu'il s'agisse d'explorer les édifices du patrimoine et les prestigieux musées nationaux ou de se détendre dans l'un des espaces verts et de se recueillir dans les temples antiques, le visiteur trouvera à Delhi une profusion de lieux intéressants.

Des renseignements supplémentaires sur les voyages et le tourisme sont disponibles sur le site officiel du tourisme www.incredibleindia-tourism.org agréé par le Ministère du tourisme du Gouvernement indien.

On trouvera également des renseignements concernant les voyages et le tourisme sur le site officiel du tourisme du Gouvernement du NCT à l'adresse <http://www.delhitourism.gov.in/delhitourism/index.jsp>.

On trouvera d'autres renseignements relatifs à la Conférence sur la page d'accueil du site Web de la Convention www.unccd.int.